

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**Délibération n° DB 2024-057**

Date de la convocation : 13/06/2024

Membres en exercice : 24

Membres présents : 14

Membres votants : 18

Le dix-neuf juin deux mille vingt-quatre, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Parc Argonne Découverte, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes Valentine DION, Françoise PAYEN et MM Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Pierre DEMISSY, Vincent FLEURY, Pierre LAURENT-CHAUVET, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Désiré NANJI, Jean-Pol RICHELET, René SALEZ, Benoît SINGLIT et Bruno VALET.

Représentés : Mme Danièle ANDREY donne pouvoir de vote à M. Benoît SINGLIT, M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Michel MEIS, M. Gérard LORFEUVRE donne pouvoir de vote à M. Vincent FLEURY et M. Pierre POTRON donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

OBJET : SERVICES A LA PERSONNE – SOUTIEN PONCTUEL - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Vu la compétence " Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le territoire communautaire " inscrite dans les statuts de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la délibération n° DC2022157 du 0210612022 confiant délégation au Bureau Communautaire pour examiner et attribuer toute subvention non encadrée par un dispositif spécifique ;

Vu les demandes de subventions ;

Vu la proposition remise par la commission Services à la personne en date du 05/06/2024 ;

Association	Nature du projet	Coût du projet	Proposition de la commission	Résultat des Votes
CPTS	Bilans mémoire par une infirmière de pratique avancée – 2 fois/mois dans 3 MSP : Location 30 € / mois / MSP	90 € / mois sur une période de 12 mois	1 080 € - 50 % à la notification et le solde de 50 % sur production d'un bilan qualitatif et quantitatif en fin d'expérimentation	17 voix POUR et 1 ne prend pas part au vote (Désiré NANJI)
Le Chêne Vert	Voyage au Lac du Der avec des résidents de l'EHPAD	4 850 €	500 € sous réserve de production des comptes 2023 et du bilan financier de la journée avant le 31/12/2024	Unanimité

.../...

Après en avoir délibéré, le Bureau, DECIDE :

- De VALIDER le soutien financier aux associations tel que proposé
- De CHARGER le Président de signer tout acte à intervenir.

La secrétaire de séance,

Françoise PAYEN



Le Président,



Benoît SINGLIT